

Comité national de suivi 29 janvier 2020

Modification du plan d'évaluation de la programmation FSE/IEJ 2014-2020

Sous-direction Europe et International
Béatrice EVENO

Le plan d'évaluation

Art. 114 Règlement UE :

Présentation du programme d'évaluation au CNS
au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel

➤ **Adoption du plan d'évaluation le 29 septembre 2015**

Le plan d'évaluation prévoit 3 types de travaux

- **Evaluations d'impact**
- **Evaluations thématiques**
- **Audits et autres travaux**

➤ **L'ensemble des travaux prévus initialement ont presque tous été réalisés ou sont en cours**

4 ajustements au plan d'évaluation

- Bilan des 32 programmes opérationnels français FSE et IEJ (sept. 2018)
- Intégration de l'étude sur l'emploi des séniors dans l'évaluation d'impact de l'axe 2 dont la priorité d'investissement 8.6 concerne le vieillissement actif (1^{er} semestre 2020)
- Retrait du Bilan à mi-parcours de la nouvelle architecture de gestion
- Bilan FSE 2014-2020 et Perspectives 2021-2027

Au terme de la programmation

- **5 évaluations d'impact réglementaires**

2 sur l'IEJ 2015 et 2018

3 sur le PON FSE

- **11 évaluations thématiques**

Principes horizontaux, Handicap, Migrants, Innovation sociale (2), Modernisation du service public de l'emploi, Contribution du FSE à la stratégie UE 2020, Valeur ajoutée du FSE, Meilleure articulation entre le FSE et les politiques publiques nationales de l'emploi, Bilan des 32 PO, Bilan FSE 2014-2020 et Perspectives 2021-2020

- **3 audits**

Système de suivi, Outils de pilotage de la performance, Accompagnement du changement

- **+ les enquêtes des sortants à 6 mois FSE et IEJ**

Rapports téléchargeables : <http://www.fse.gouv.fr/evaluations>